

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DES LAURENTIDES**

AVIS PUBLIC

**Modifications et ajout de service au
Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*

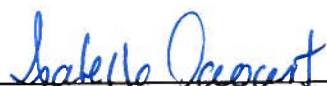
QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a présenté un projet de règlement concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la MRC les Pays-d'en-Haut, de la Ville de Prévost, de la Ville de Saint-Jérôme et de la Ville de Rivière-Rouge en vue de son adoption lors de la séance du 16 août 2018.

À noter que le résumé du projet de règlement se trouve ci-dessous :

- **Zone centre** : *Modifier et déplacer un arrêt situé dans la Ville de Mont-Tremblant, arrêt qui sera localisé à l'intersection du boulevard Dr Gervais et de la rue Vaillancourt, plutôt qu'à l'intersection des rues Brown et St-Jovite;*
- **Zone centre** : *Modifier et déplacer deux arrêts situés dans la ville de Saint-Sauveur afin de ne plus utiliser la rue Guindon. Deux (2) nouveaux arrêts, en direction sud et en direction nord, seront localisés au coin du chemin Lac Millette et de la sortie de l'autoroute 15;*
- **Zone centre** : *Modifier les circuits, les samedis et dimanches, dans la ville de Saint-Jérôme afin de desservir le Carrefour du Nord, en y localisant deux (2) arrêts devant le 889, boulevard Grignon;*

Ces modifications **entreront en vigueur le 20 août 2018**. Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 12 juillet 2018.



Isabelle Daoust,

Directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe